

Guide pour les groupes

**Bienvenue à
l'Université de
Moncton! Nous
vous souhaitons
un agréable
séjour.**

À votre arrivée

RÉCEPTION: À votre arrivée, prière de vous présenter à la Résidence Médard-Collette située à **14, av. Antonine-Maillet**

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÉBERGEMENT UNIVERSITAIRE:

8 h à 23 h, 7 jours par semaine de la mi-mai à la mi-août.

Heure prévue d'arrivée : 15 h

Heure prévue de sortie : 11 h

Pour joindre la réception

**Service de logement – Estival et court terme
Université de Moncton**

Résidence Médard-Collette, local 112
Adresse postale : 18, avenue Antonine-Maillet
Adresse civique : 14, avenue Antonine-Maillet
Moncton, Nouveau-Brunswick
Canada E1A 3E9

Téléphone : (506) 858-4015

Télécopieur : (506) 863-2015

Courriel : logestival@umoncton.ca

Site Web <https://www.umoncton.ca/umcm-logement/estival>

**Service de
sécurité:**
506-858-4100



**UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON**

Service de logement

Table des matières

Table des matières

Pour joindre la réception	1
À votre arrivée	1
Table des matières.....	2
Stationnement.....	3
Accès WIFI	3
Service de conciergerie.....	4
Prêt d'équipements	4
Lavage	4
Retour des clés ou cartes à la fin de votre séjour.....	4
Perte de clés ou cartes.....	5
Services sur le campus	5
Service de sécurité.....	5
Services alimentaires : Resto-lounge Le 63 et le Mascaret.....	5
Guichets automatiques.....	5
Institution financière	5
Lieux de culte.....	5
Coiffure.....	5
Autobus de ville — Codiak Transit	6
Quelques attractions et sites touristiques	6
Hôpitaux.....	6
Règlements du Service de logement	7

Stationnement

Si vous planifiez utiliser les stationnements sur le campus, vous pouvez payer votre stationnement :

1. Horodateurs dans certains stationnements - recherchez le signe \$ sur la carte du campus : https://www.umoncton.ca/public/sites/public.prod.umoncton.ca/files/carte_moncton.pdf
2. Réception de la Résidence Médard-Collette – passe journalière
3. Bureau du Service de sécurité – passe hebdomadaire et mensuelle.
Heures d'ouverture : 8 h 30 à 16 h du lundi au vendredi.

Stationnement gratuit :

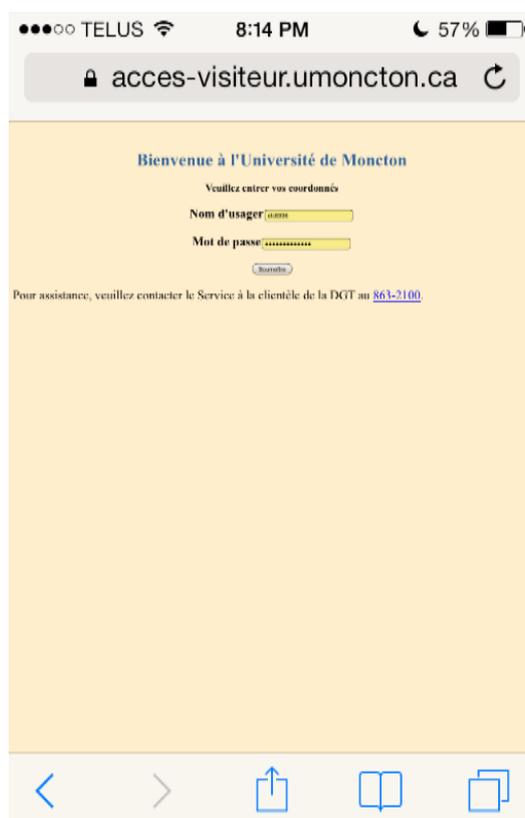
- Les fins de semaine (de 18 h le vendredi à 7 h le lundi), les journées fériées et les soirs (de 21 h à 7 h, du lundi au jeudi).
- Stationnement P9 pour une durée maximale de 2 heures (voir la carte du campus)

Accès WIFI

Le WIFI est disponible sur tout le campus de Moncton. Si vous désirez recevoir des accès WIFI pour les participants de votre groupe, prière de nous le mentionner lorsque vous envoyez votre liste d'assignation de chambres. Les accès WIFI seront remis au même moment que la remise des clés. Veuillez noter qu'il n'y a pas d'accès WIFI dans les appartements étudiants.

Procédure

- Ouvrir votre navigateur Internet (Safari, Mozilla Firefox, Google Chrome ou Internet Explorer)
- Nom du WIFI : umcm-visiteur
- Ouvrir la page : www.umoncton.ca. Vous devriez être redirigé (e) sur le site : acces-visiteur.umoncton.ca
- Entrer votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. (Attention aux majuscules/minuscules, au 0 / O et au 1 / l=L)
- Appuyer sur Soumettre



Service de conciergerie

La literie (drap contour, drap plat, taie d'oreiller, couverture et oreiller) et les serviettes (serviette de bain, serviette à main, débarbouillette, bar de savon et verre de plastique) sont fournies pour chaque lit présent dans le logement.

Service de serviettes :

- Les matins du LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI* : Prière de placer vos serviettes sales sur le plancher de la douche dans la salle de bain. Un ensemble propre sera alors déposé sur le lit, le comptoir ou la table de la cuisine.
- Si l'arrivée du client est un vendredi, il recevra un double ensemble de serviettes pour la fin de semaine.
- Athlètes (sur demande): Il peut rapporter ses serviettes sales à la réception de la Résidence Lefebvre pour recevoir un ensemble propre.

Changement de literie (5e et 10e journée ouvrable du séjour)* ou selon l'horaire établi au contrat de location: Pour recevoir un changement de literie, prière de mettre en boule par terre près de la porte d'entrée. Le concierge déposera un ensemble propre sur le lit ou comptoir de cuisine.

*À moins d'avis contraire

Prêt d'équipements

Puisqu'il n'y a pas d'air conditionné dans nos logements, nous pouvons vous fournir un ventilateur. Nous avons également des réveille-matins et des fers à repasser.

Prière de demander l'équipement à la réception dès votre arrivée.

NB. Les quantités sont limitées.

Lavage

Il y a des laveuses et des sècheuses dans tous nos édifices. Prière de demander une carte de lavage à la réception dès votre arrivée. Coût : 1.75 \$ pour laver et 1.75 \$ pour sécher.

Pour mettre de l'argent sur la carte de lavage, prière de vous rendre dans le corridor du Centre étudiant (près des salles de bains) et suivre les instructions près de la machine.

NB. L'argent déposé sur la carte de lavage ne peut être remboursé.

Retour des clés ou cartes à la fin de votre séjour

Nous vous remercions à l'avance de prendre bien soin de nos clés/cartes et de nous les retourner au moment de votre départ.

Pour assurer la sécurité des biens et des personnes sur le Campus de Moncton, le Service de logement demande à tous ses clients de retourner leurs clés, leurs cartes d'accès et leurs cartes de lavage directement à la Résidence Médard-Collette.

- De 23h à 8h du matin : au bureau du Service de sécurité dont la porte est située à l'arrière de la Résidence Lefebvre (veuillez descendre les escaliers pour accéder à la réception – local 001)
- De 8h à 23h : à la réception située à l'entrée de la Résidence Médard-Collette.

EN CAS D'UN NON-RETOUR DE CLÉS, UN FRAIS DE 100 \$ SERA IMPUTÉ À LA CARTE DE CRÉDIT OU SUR LA FACTURE DU CLIENT.

Perte de clés ou cartes

- En cas de pertes de clés, des frais de 100 \$ vous seront facturés, car nous devons effectuer un changement de serrure.
- Perte de la carte d'accès : 25 \$
- Perte de la carte de lavage : 10 \$

Services sur le campus

Service de sécurité

Le Service de la sécurité est ouvert en tout temps. Vous pouvez les rejoindre au **506-858-4100**. Le bureau est situé au local 001 et la porte d'entrée est située à l'arrière de la Résidence Lefebvre.

Adresse courriel : securite@umoncton.ca

Site Internet : <https://www.umoncton.ca/umcm-securite/node/1>

Services alimentaires : Resto-lounge Le 63 et le Mascaret

Le resto-lounge Le 63 est le service alimentaire disponible sur le campus de Moncton. Il est situé au Centre étudiant. Il y a aussi le casse-croûte, le Mascaret, qui se situe à l'édifice Léopold-Taillon. Vous pouvez consulter leur site Web pour connaître leurs heures d'ouverture et leurs menus :

<http://www.umoncton.ca/umcm-servicesalimentaires/node/168>

Divertissement sur le Campus

Musée acadien : <http://www.umoncton.ca/umcm-maum/>

Librairie acadienne : souvenirs, musique, livres; <http://www.librairieacadienne.ca/>

Galerie d'Art Louise et Reuben-Cohen : <http://www.umoncton.ca/umcm-ga/>

CEPS Louis-J.-Robichaud : Centre de Santé et Mieux-Être :
<https://www.umoncton.ca/umcm-ceps/>

Bar étudiant Le Coude : Centre étudiant

Guichets automatiques

Des guichets automatiques de la Banque Nationale et de la Caisse populaire acadienne sont accessibles 24/7 au Centre Étudiant.

Institution financière

UNI Coopération financière est située à l'entrée du Pavillon Léopold-Taillon.

Lieux de culte

Chapelle: La Paroisse Notre-Dame d'Acadie offre des messes tous les dimanches matin à 11 h (église catholique romaine).

Mosquée : Pavillon Léopold-Taillon, local 012

Coiffure

Le salon de coiffure est situé au Centre étudiant, le numéro de téléphone est (506) 854-6500.

Autobus de ville — Codiac Transit

L'autobus 61 – Elmwood passe sur la rue Université puis se rend au Centre d'achat Champlain, situé sur la rue Paul. Pour connaître l'horaire de l'autobus, prière de consulter le lien suivant :

http://www.codiactranspo.ca/HORAIRESCARTES/61_Elmwood.htm

Quelques attractions et sites touristiques

Attractions : http://tourism.moncton.ca/Une_exp_rience_unique/Attractions.htm#Top

Que ce soit pour vous divertir, explorer ou découvrir la région du sud-est du Nouveau-Brunswick, voici quelques sites touristiques à consulter :

Moncton : <http://tourism.moncton.ca/SplashPages/TourismIndex.htm>

Dieppe : <http://www.dieppe.ca/fr/visiterdieppe/attractions.aspx>

Shédiac : <http://www.tourismnouveaubrunswick.ca/Explorer/Plages/PlageParleeetShediac.aspx>

Nouveau-Brunswick : <http://www.tourismnouveaubrunswick.ca/>

Hôpitaux

Hôpital régional de Moncton : 135 avenue Macbeath, (506) 857-5111

Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont : 330 avenue Université, (506) 862-4000

Numéro du Service de sécurité : 506-858-4100

Numéro d'urgence : 911

Règlements du Service de logement

La ou le locataire doit se soumettre aux règlements établis par le Service de logement – Estival et court terme.

1. Endroits publics

1. Les excès de bruit dans les endroits publics (corridors, salles de lavage, salon et ascenseurs et autres) sont interdits.
2. La consommation de boissons alcooliques dans les endroits publics est interdite.
3. Courir ou lancer des objets dans les corridors ne sera pas toléré.
4. Les excès de bruit qui ont pour effet de déranger les autres locataires sont interdits.
5. Les portes des logements doivent demeurer fermées.

2. Sécurité

Prévention d'incendie

1. L'utilisation des appareils de cuisson (micro-ondes, etc.) se fait seulement dans les endroits réservés à cet effet. Il est à noter que des alarmes d'incendie et des détecteurs de fumées sont placés pour assurer la protection des locataires.
2. L'utilisation inutile des alarmes à feu ou l'action de mettre les détecteurs de fumées hors d'usage en les recouvrant, en les débranchant ou en les endommageant est interdite et constitue une infraction grave aux règlements des logements étudiants de l'Université.
3. L'utilisation de bougies et d'encens est strictement interdite dans les logements de l'Université de Moncton.

Entrées principales

1. Les portes des entrées principales des édifices et immeubles à logement sont verrouillées en tout temps. Les locataires reçoivent la clé de l'entrée principale de leur édifice respectif à leur arrivée.
2. Toute modification aux entrées principales ayant pour effet de laisser la porte déverrouillée est interdite. Un système d'interphones permet aux visiteurs de s'identifier auprès du ou de la locataire qu'ils ou qu'elles viennent visiter. La ou le locataire peut déverrouiller la porte principale pour son visiteur à l'aide du mécanisme prévu à cette fin situé dans chaque logement. La sécurité de tous les locataires exige que la présence des visiteurs soit ainsi contrôlée. Il est entendu que les locataires sont responsables du comportement de leurs visiteurs durant leur séjour dans l'édifice.

3. Soirées sociales

1. Les logements ont été conçus pour accueillir d'une à quatre personnes. La présence de plusieurs visiteurs dans un logement peut constituer un dérangement pour les autres locataires. Une atmosphère reposante doit être respectée.
2. Les soirées sociales sont interdites dans les logements de l'Université de Moncton

4. Visites

1. Les locataires sont chargés de faire respecter à leurs visiteurs les procédures et les règlements en vigueur. Le Service de logement – Estival et court terme se réserve le droit de retirer le privilège de recevoir des visiteurs aux locataires. Dans un tel cas, ces mêmes visiteurs se verront ultérieurement refuser accès à l'édifice.

5. Propreté

1. Les locataires sont responsables d'assurer la propreté du logement qui leur est assigné, du matériel qui s'y trouve et de transporter les ordures à l'endroit prévu à cette fin. Lors du départ, la ou le locataire qui quitte doit s'assurer de laisser son logement dans l'état qui lui a été remis sinon des frais pourraient lui être imposés.

6. Dommages

1. La ou le locataire devra couvrir les coûts de réparation pour tous les dommages qu'elle ou qu'il aura causé.
2. La ou le locataire devra couvrir les coûts de réparation ou de remplacement pour tout dommage perpétré dans le logement qui lui est assigné, y compris les dommages résultants de l'usage abusif du matériel ou du vandalisme.
3. L'Université de Moncton n'est pas responsable des dommages encourus aux biens personnels des locataires.

7. Règlements généraux

1. La possession d'armes à feu est interdite dans les logements étudiants.
2. La possession ou la présence d'animaux dans les logements de l'Université de Moncton est interdite.
3. Conformément aux dispositions de la loi, il est interdit aux personnes de moins de 19 ans de consommer des boissons alcooliques.
4. La possession, la culture, la consommation et le trafic de drogues illégales dans les édifices sont interdits.
5. Usage du tabac, de la cigarette électronique et du cannabis
 - 5.1. Il est interdit de fumer ou vapoter dans les logements universitaires et il est interdit de fumer à moins de 9 mètres de toutes portes d'entrée, de fenêtres et de bouches d'aération.
 - 5.2. Il est interdit à toute personne d'âge légal de consommer du cannabis, à moins d'en être en possession légale et de se trouver dans son logement et d'avoir obtenu le consentement de son ou ses colocataires (qui est ou sont également d'âge légal). Il est interdit d'entreposer du cannabis dans les logements universitaires, sauf dans un espace sûr et sécurisé.
6. Usage et consommation du cannabis

La ou le locataire qui choisit d'acquérir, de posséder, d'utiliser ou de consommer du cannabis doit le faire de manière responsable en se conformant à la politique relative au cannabis de l'Université de Moncton et aux lois provinciales et fédérales à ce sujet. <https://www.umoncton.ca/gouvernance/politiques>

Plus spécifiquement, les conditions et règlements suivants s'appliquent en logements universitaires :

 - a) Le point 20.1 ci-dessus s'applique à l'usage du cannabis;
 - b) Il est interdit à toute personne d'âge légal de consommer du cannabis, à moins d'en être en possession légale et de se trouver dans son logement et d'avoir obtenu le consentement de son ou ses colocataires (qui est ou sont également d'âge légal);
 - c) Il est interdit à toute personne n'ayant pas l'âge légal de se trouver en possession, d'entreposer ou de consommer du cannabis;
 - d) Il est interdit à toute personne d'âge légal de sciemment permettre à une personne n'ayant pas l'âge légal de consommer du cannabis;
 - e) L'Université ne permet pas la culture du cannabis sur le campus incluant les logements universitaires;
 - f) Il est interdit d'entreposer du cannabis dans les logements universitaires, sauf dans un espace sûr et sécurisé qui est hors de portée de toute personne n'ayant pas l'âge légal, et ce d'une manière qui est conforme aux normes établies par la loi. De plus, il ne peut être entreposé dans un endroit partagé avec d'autres locataires comme un réfrigérateur, un congélateur ou des armoires;
 - g) Pour usage et consommation du cannabis à des fins médicales, la ou le locataire doit se référer à la politique relative au cannabis de l'Université de Moncton.
7. Découlant de la politique sur l'usage du tabac de l'Université de Moncton, il est interdit de fumer dans les logements universitaires. Une amende de 200 \$ pourrait être facturée au client.
8. Il est strictement interdit de laisser des ordures dans le corridor ou dans tout autre endroit public de l'édifice.
9. Il est interdit de laisser des biens personnels dans les corridors ou dans les autres endroits publics de l'édifice.
10. L'utilisation frauduleuse des machines à laver et les actes de vandalisme sur celles-ci sont strictement interdits.
11. L'utilisation frauduleuse des machines distributrices et les actes de vandalisme sur celles-ci sont interdits.
12. Aucune réservation ne sera prise pour un client âgé de moins de 19 ans.